

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Nivôse.

( Ere vulgaire )

Samedi 3 Janvier 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas, chez le cit. HORGNIERS, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.*

## I T A L I E.

*De Livourne, le 12 décembre.*

L'escadre anglaise aux ordres du vice-amiral Hottam est entrée hier matin dans cette rade, venant du golfe de S. Florent; elle est composée des vaisseaux suivans: la *Bretagne*, de 110 canons, le *S. George*, le *Château de Windsor* & la *Princesse Royale* de 90, la *Force*, le *Captaine*, l'*Illustre*, l'*Egmont*, le *Bedford*, le *Berwick*, & le *Courageux* de 74, & le *Diadème* de 64 avec les frégates le *Romulus* de 36, la *Junon* & le *Meleagre* de 22, au total 13 vaisseaux de ligne & 3 frégates.

On ignore la destination précise de cette escadre, quoique le bruit commun soit qu'elle va se porter vers les côtes de Gênes & de Nice. On assure que le ministère britannique a témoigné son mécontentement au vice-amiral Hottam de ce que le commerce des français avec le Levant & les régences d'Afrique, jouit d'une certaine liberté. Ce ministère sera encore plus fâché quand il saura que les apprêts faits à Toulon menacent le plus jeune des royaumes cachés sous la couronne de Georges III.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 9 décembre.*

Le duc d'York est arrivé ici le 6, après avoir fait en vingt heures le trajet de Helvoet-Sluis à Harwick.

Il est décidé que c'est le général Harcourt qui va succéder au duc d'York dans le commandement général de notre armée en Hollande.

Le *Morning-Herald* annonce que l'expédition si long-temps projetée sur les côtes de France, va enfin s'exécuter. Les troupes qui doivent y coopérer ont reçu ordre de se rendre à Southampton pour le 20 de ce mois, & un nouveau régiment français, levé par l'émigré d'Herby, a reçu l'ordre de se tenir prêt à s'embarquer. Le ministère, pour ne point gêner la descente projetée,

donne au lord Moyra, qui doit la commander, toute la latitude possible; & sans lui assigner le lieu du débarquement, il lui permet de l'effectuer par-tout où il pourra.

Les vaisseaux de guerre français, qui ont été amenés de Toulon dans nos ports, par l'amiral Hood, vont être achetés par notre gouvernement, & de la somme qui proviendra de cette vente, la moitié sera répartie entre les matins français émigrés, qui sont revenus avec cet amiral.

Le vaisseau l'*America*, de 64, sur lequel on a eu tant d'inquiétudes, est enfin arrivé à Portsmouth avec la flotte marchande qu'il a ramenée de Lisbonne. On assure que ce vaisseau, ains que le *Charles* qui est revenu de conserver avec lui, ont ensemble plus de 2 millions sterl. en numéraire.

On apprend qu'un convoi français, venant de l'Ouest, a passé il y a quelques jours à la vue de l'isle d'Aderny, faisant route vers Cherbourg ou le Havre; il étoit composé d'environ 28 bâtimens, sous l'escorte d'une frégate & de quelques bâtimens armés.

On présume ici que le dernier rendez-vous de l'expédition du comte de Moyra est fixé à Jersey & à Guernesey, où les troupes de débarquement, parties d'Angleterre, seront jointes par quelques brigades d'infanterie tirées de l'armée de la Hollande.

M. Fagel redouble d'assiduité auprès du ministère. On assure que ce négociateur hollandais a été chargé, par les Etats-Généraux, d'informer notre cour que sans de nombreux secours en hommes & en argent, il leur sera impossible de continuer la guerre contre la France. Les ministres se sont assemblés à l'hôtel d'York, pour délibérer sur cette proposition; & pour consulter le duc d'York sur la véritable situation actuelle des affaires en Hollande. On présume que cette conférence décidera le parti auquel notre cour s'arrêtera.

Le bruit qui avoit couru que le parlement ne s'assembleroit que le 21 janvier, est totalement tombé. Les amis

du ministère prétendent que ce bruit avoit été accrédité par le parti de l'opposition, & ils assurent que la rentrée aura lieu le 30 de ce mois.

On est informé que la demande solennelle de la princesse Caroline-Amélie a dû être faite à Brunswick, le 7 de ce mois, par le lord Malmsbury. Le départ de la princesse aura lieu dès que la flotte chargée de la recevoir se présentera. On compte que le mariage sera célébré ici vers le 12 du mois prochain.

#### H O L L A N D E.

*Des bords du Waal, le 19 décembre.*

Voici le bulletin officiel des dernières affaires du Waal, tel qu'il a été publié au quartier-général :

« Suivant les rapports qu'on a reçus, l'ennemi attaqua le 11 décembre, à cinq heures du matin, tous nos postes, depuis Cylandshe-Waard jusqu'à Wel, dans le dessein de passer le Waal sur différens points. Il y réussit vers les six heures, en mettant à terre près de Gent un corps d'environ mille hommes, qui se rendit maître de la batterie n.º 4, après en avoir démonté en partie les canons par un feu croisé. Ensuite, tournant cette artillerie, il en fit un feu vif sur nos troupes. Le major des troupes hanovriennes Barmeyer accourut d'abord, avec les piquets cantonnés dans les environs, au secours du bataillon hanovrien, qui avoit déjà été forcé à la retraite par les Français : il attaqua ceux-ci jusqu'à deux fois, mais inutilement, & il fut tué dans la seconde attaque. Alors le général de l'infanterie hanovrienne von Busch s'avança avec quatre bataillons, reprit la batterie enlevée par l'ennemi qui se rembarqua dans ses bateaux, dont quelques-uns furent coulés bas par notre artillerie. On ignore quelle est la perte des Français dans cette affaire vraiment opiniâtre. Nous avons perdu de notre côté 50 hommes, dont 4 officiers, parmi lesquels se trouve le général von Busch, blessé mortellement d'un coup de canon. C'est le major-général de Hammersheim qui a pris le commandement immédiatement après la blessure mortelle du général von Busch.

« Le débarquement que l'ennemi effectua en même tems, avec 40 barques, sur le Bylandsche-Waard, a été aussi repoussé par les batteries impériales, élevées sur la rive opposée du Waal. Le même jour, il y eut de vives canonnades sur tous les autres points occupés par les troupes alliées, & particulièrement du côté du Fort Saint-André, sur Rossum & Casperhoff. Il ne paroît pas que ces tentatives aient eu plus de succès ; mais elles ont donné d'autant plus d'inquiétudes, qu'elles nous imposent l'obligation de nous tenir sans cesse en garde contre les entreprises d'un ennemi que la rigueur de la saison, ni les batteries multipliées sur notre rive, ne peuvent contenir dans l'inaction ».

On écrit de Dantz, en date du 14, que la garnison de cette place & celle de Mulheim ont reçu ordre de ne pas se déshabiller pendant la nuit, tant ont craint l'activité impétueuse de l'ennemi. Les mêmes lettres ajoutent que les troupes impériales, qui étoient campées assez loin de la rive droite du Rhin, ont eu ordre de se rapprocher de ce fleuve ; ce qui fait présumer qu'il sera question incessamment d'une affaire majeure.

On mande de Dusseldorf, que la superbe galerie du

château de cette ville vient d'être transférée à la hâte dans le château d'Osnabruck, où on la croit plus en sûreté qu'elle n'étoit à Dusseldorf.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 13 nivôse.*

L'ouverture du *Lycée Républicain* s'est faite le 11 avec beaucoup d'éclat. Si l'on en juge par l'affluence prodigieuse de personnes de l'un & l'autre sexe que cette première séance avoit attirée, cet utile établissement que la tyrannie du vandale Robespierre alloit anéantir comme toutes les autres sources de lumière & d'instruction, va reprendre un nouveau lustre.

Le citoyen la Harpe a prononcé un discours, dans lequel il a peint avec énergie l'inconcevable accumulation d'horreurs, de crimes & d'extravagances, dont cette tyrannie a présenté au monde le hideux tableau. Il développe cet horrible système de massacre, qui tendoit à exterminer tout ce qu'on ne pouvoit pas avilir, et à avilir tout ce qu'on ne pouvoit pas exterminer. Il s'indigne qu'on ait pu comparer un Robespierre & ses infâmes complices aux Sylla, aux Octave, aux Catilina, aux Cromwell. Ceux-ci avoient du moins quelques-unes des qualités qui élèvent un homme au-dessus du commun des hommes, le courage, l'éloquence, les arts du gouvernement, mais nos Mazaniello, sans talens comme sans vertus, joignoient l'extrême bassesse à l'extrême férocité. Parmi leurs chefs mêmes, dit le citoyen la Harpe, n'en étoit aucun dont Cromwell eût voulu faire un sergent de son armée, ou un valet de son anti-chambre. Il retrace avec chaleur les détails de l'abominable proscription qui épouvoit non-seulement toutes les démarches, mais encore les paroles, le geste, l'air, le silence même ; tout étoit crime, excepté le crime. Un des traits les plus applaudis de ce discours, est celui où l'orateur annonce que la vérité est sortie enfin, je ne dis pas du sein des tombeaux, car les tombeaux manquoient aux victimes, mais de la bouche de la vérité, & qui n'a rien d'exagéré !

Le citoyen la Harpe termine son discours par un hommage bien légitime rendu aux vertus & au courage que les femmes ont montrés dans un jour désastreux. Ce morceau intéressant a été vivement senti, & le discours en général a justifié la réputation dont l'auteur jouit depuis long-temps.

Le citoyen Boldoni a lu ensuite une dissertation sur le Dante, qui ne peut que donner une opinion très-avantageuse du goût & des connoissances de ce professeur de langue italienne.

Le citoyen le Hoc, ci-devant ministre de la république à Hambourg, a lu un fragment d'un ouvrage sur l'état politique de l'Europe, dans lequel il présente le tableau de l'état actuel de la Turquie & de l'Angleterre. Ce fragment, écrit d'une manière spirituelle & brillante, annonce des connoissances approfondies sur la politique. Peut-être que dans la censure rigoureuse & souvent méritée qu'il fait du gouvernement anglais, le patriotisme de l'auteur l'a emporté quelquefois hors des mesures de l'impartialité ; mais les Anglais sont si généralement injustes à l'égard des autres nations, qu'il est bien difficile à leurs ennemis d'être justes à leur égard.

La séance a été terminée par la lecture d'un chant

la Pharsale, traduite en vers par le citoyen la Harpe. Ce morceau a paru digne des autres fragmens du même poëme, dont on trouve la traduction dans ses ouvrages.

Assez de journaux ont publié ces détails personnels qui ont affligé les vrais patriotes dans les dernières séances de la convention. Nous ne répéterons donc pas ce qu'ils ont dit à cet égard; ce seroit répéter que l'activité de l'égoïsme est souvent supérieure à l'amour sacré de la chose publique: encore observerons-nous que la grande & très-grande majorité de nos représentans ont écarté par leur sagesse & leur impassibilité cette diversion partielle aux intérêts généraux de la patrie, & que des objets d'une utilité générale ont été débattus & réglés au milieu de la fermentation allumée par des passions étrangères à la chose publique.

D'abord les sections de Paris, fidèles aux vrais principes de la république, ont apporté à la convention leur suffrage unanime pour proscrire ensemble les partisans du royalisme & du terrorisme, qui n'est qu'une tyrannie cruelle sous une autre dénomination, comme l'expérience ne l'a que trop démontré.

Secondement, les mêmes sections ont dénoncé les manœuvres coupables des agitateurs, dont un grand nombre placés dans les administrations par la faction de Robespierre, tremblent de perdre les emplois qui leur ont servi à piller & à opprimer leurs concitoyens; & la convention a déclaré que le gouvernement s'occupoit du soin d'épurer ces agens infidèles & dangereux, qui sont, par le vice même de leur institution, les instigateurs nés du retour au régime de terreur que la convention & l'opinion publique proscrivent de concert.

Sellier, en proposant l'abolition des franchises des ports de Bayonne, de Dunkerque & de Marseille, avoit excité des alarmes sur les précautions de santé qu'exigent les bâtimens qui doivent être soumis à la quarantaine: cette inquiétude a été absolument calmée pour les ports du Levant par la mesure qu'il a fait adopter à cet égard. Le décret rendu porte, que nul bâtiment sujet à quarantaine ne pourra mouiller dans un des ports de la république, s'il ne prouve, par un certificat authentique, qu'il a été soumis à quarantaine dans le port de Toulon.

Une autre loi d'une justice & d'un droit rigoureux a été rendue sur le rapport de Giraud. Les cultivateurs soumis à des réquisitions indéterminées pour leurs grains, se trouvoient privés souvent même de la quantité de ces grains nécessaires à la subsistance de leurs familles; leurs justes réclamations à cet égard ont déterminé l'article suivant, additionnel à la loi qui supprime & le *maximum* & les réquisitions indéfinies.

Nul ne pourra se refuser aux réquisitions portées par les articles III & V de la loi du 4 nivôse, à moins qu'il ne justifie qu'il ne possède pas de grains & de farines au-delà de sa consommation pendant six mois, & ce à peine de confiscation des grains ou farines excédant ses besoins pendant ce temps.

Voilà donc les cultivateurs à l'abri d'une pénurie qui les condamnoit au sort de *Tantalus*; & d'une loi qui portoit un coup mortel à l'agriculture, en attaquant la plus sainte des propriétés, celle qui naît de l'industrie & du travail des champs de la république.

Dans ces mêmes séances on a remarqué avec quelle adresse ingénieuse André Dumont a soustrait à la mort qui leur étoit préparée par les tyrans d'alors tous les ci-devant nobles, les prêtres & ceux qui payoient plus de 20 liv. d'impositions. Ce respectable représentant feignit de croire que tous ces citoyens conspiroient; ils furent renvoyés de Paris, où Robespierre les destinoit à l'échafaud; ils sont revenus, ils vivent, ils sont libres, & j'ai épargné des crimes à la tyrannie, dit Dumont. On peut imaginer quels applaudissemens ont accueilli ce trait touchant d'humanité.

Le même représentant a fait décréter que tout membre qui se permettra des personnalités injurieuses à ses collègues sera envoyé à l'Abbaye.

Bréard. — Il est tems de mettre un terme à toutes les calomnies; on crie de toutes parts que les patriotes sont opprimés, parce que les voleurs qui se sont enrichis des biens des autres craignent d'être poursuivis. Il est tems de s'entendre, ajoute ce représentant, les agitateurs ont eu l'attention de confondre la modération, qui est une vertu, avec le modérantisme, qui est un vice. Mais le comité de sûreté générale prend & a pris des mesures pour séparer & connoître, punir & récompenser les partisans du vice & de la vertu, que les terroristes avoient pour ainsi dire amalgamés pour faire trembler les uns & les autres sous leur verge de fer.

Cette analyse des biens faits dans les dernières séances doit plaire aux vrais amis de la république. On sent que lorsqu'on a de pareils traits à citer, l'état de journaliste a aussi ses douceurs, & que les injures dont l'abrévient des gens sans esprit & sans mœurs, sont au moins repoussées par le patriotisme & la justice; car enfin le journaliste ayant à raconter des faits, il doit intéresser sur ceux qui sont utiles à la patrie, il doit éclairer l'opinion publique sur tous ceux qui la choquent: rappelons-nous donc ici le trait de la lettre de Pline à Trajan: Il est deux moyens, disoit-il, de parvenir à la gloire, l'un est de faire des choses dignes d'être écrites, l'autre d'écrire des choses dignes d'être lues. Ne pourroit-on pas en inférer que les ennemis de la liberté de penser & d'écrire ont fait peu de bonnes choses. Sans cela, quels motifs auroient-ils de rayer leurs historiens, d'ailleurs toujours fidèles aux vrais principes de la république une & indivisible?

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BENTABOLE.

Séance du 13 nivôse.

Carnot, au nom du comité de salut public, vient annoncer à la convention les victoires remportées par l'armée du Nord.

La ville de Grave, l'isle de Bommel & le fort Saint-André sont tombés au pouvoir de la république; &, le même jour, l'ennemi a été battu sous les murs de Breda.

Nos troupes ont traversé le Waal qui étoit gelé, & sans artillerie: elles ont été attaquées par les batteries de l'ennemi qu'elles ont emportées; elles ont pris là 60 canons, autant au fort Saint-André; & enfin l'on a fait 1600 prisonniers, sans compter la garnison de Grave, qui a été également faite prisonnière de guerre. Il y avoit dans cette place une artillerie formidable, qui est restée entre nos mains.

Ces nouvelles excitent les plus vifs applaudissemens à plusieurs reprises, ainsi que les dépêches & la capitulation dont Carnot a donné lecture.

Carnot fait précéder l'annonce de ces nouvelles d'un rapport, dans lequel il s'est élevé d'abord contre ceux qui répandent perfidement des bruits de paix, & annoncent qu'on va la conclure aux conditions les plus ridicules, telles que la rentrée des émigrés, tant en Franco que dans leurs biens. ( On rit ).

Carnot avoit dit dans le cours de son rapport que sans doute on pardonneroit facilement aux Anglais de regarder nos soldats comme de grands terroristes, & plus loin, que lorsqu'ils avoient vaincu, ils ne chicanotent pas leurs chefs sur les moyens par lesquels ils les avoient fait vaincre.

Lorsqu'on a demandé l'impression du rapport avec les pieces, Bantabolle s'y est opposé, & il a fondé son opposition sur les deux phrases que nous venons de citer.

Il a dit que d'après les principes que l'assemblée avoit manifestés depuis le 9 thermidor, elle ne pouvoit pas ordonner l'impression d'un rapport dans lequel on appliquoit à nos troupes le mot de terroristes, justement odieux, & dans lequel on forçoit en quelque sorte par cette application à interpréter ce mot dans un sens favorable.

L'autre phrase paroît contenir un principe plus dangereux encore : les troupes de la république battent ses ennemis & conquièrent leur pays & leurs villes avec le général, comme le peuple a conquis la liberté avec ses représentans ; mais il pense que dans aucun cas, ni ceux qui commandent les armées, ni ceux qui gouvernent, ne doivent être à l'abri de rendre compte de leur conduite ; l'instant sur-tout ne lui paroît pas bien choisi pour mettre un tel principe en avant.

Bantabolle finit par interpellier Carnot de déclarer si le rapport est son ouvrage particulier, ou s'il a été communiqué au comité de salut public.

Interrompu d'un côté par des murmures, de l'autre par des applaudissemens, Bantabolle n'a pas été entendu tranquillement.

C'est un rapport à la Barrere, a crié une voix.

Duhem, Tallien, Guyomar & plusieurs autres demandent la parole ; Carnot l'obtient avant eux.

Il commence par avouer qu'il n'a pas communiqué son rapport au comité de salut public : il reconnoît le danger du principe qu'on pourroit déduire de sa phrase ; il dit que son opinion a toujours été que ceux qui gouvernent ou qui sont chargés de fonctions publiques quelconques, ne peuvent jamais être dispensés de rendre compte de leurs actions. Il appuie donc lui-même la question préalable sur l'impression de son rapport.

Cette maniere franche de ce condamner, d'avouer un tort & de le réparer, excite de vifs applaudissemens & met fin à tous les débats. L'assemblée ordonne l'impression des pieces seulement.

Personne en effet, eût-il pu défendre une erreur que reconnoissoit si loyalement celui l'a même, qui l'avoit commise. Combien cette conduite quelquefois imitée n'épargneroit-elle pas d'affligeans débats à la convention, & combien ne lui ménageroit-elle pas de précieux momens.

Le tourneur observe que ces victoires sont une fâcheuse diversion pour les maveillans qui cherchent sans cesse à inquiéter le peuple sur les subsistances. Le peuple est généreux ; si la rigueur de la saison l'a forcé à quelques privations, il s'en consolera en songeant que ces

mêmes rigueurs ont valu des triomphes à nos armées.

Saladin expose que la commission des 21 membres, nommée pour présenter un rapport sur Collot, Billaud, Barere & Vadier s'est assemblée le 10. Elle a écrit aux trois comités pour avoir les pieces ; depuis elle s'est assemblée tous les jours & les pieces ne lui sont pas encore parvenues.

André Dumont pense qu'on cherche à inculper les comités. Saladin répond que c'est aussi peu son intention que celle de la commission ; qu'il ne croit pas avoir touché un mot qui put tendre à une inculpation ; mais que la commission a cru devoir rendre ce compte à la convention, & qu'elle l'en a chargé.

Après cette légère explication, André Dumont expose que ce qui a retardé la remise de ces pieces, c'est que l'inventaire en étoit achevé, quand les comités ont délibéré sur la question de savoir si l'on joindroit aux autres pieces les arrêtés secrets des anciens comités de gouvernement. Il a été décidé qu'ils y seroient joints, ce qui a nécessité un inventaire nouveau ; la remise sera faite incessamment.

L'assemblée passe à la discussion du projet de décret de Johannot ; l'article relatif au maintien des traités avec les puissances neutres ou alliées est adopté : celui qui proposoit la suspension provisoire de l'acte de navigation, est renvoyé à un nouvel examen des comités.

Un des articles de ce projet de décret porte, que les comités présenteront des moyens de retirer une certaine quantité d'assignats de la circulation. Cambon expose que la malveillance, pour discréditer ce signe & pour semer la méfiance chez nous & chez l'étranger, répand qu'un de ces moyens sera une démonétisation. Comme une telle intention est aussi loin de la convention que des comités, l'opinant demande à l'assemblée de décréter formellement qu'on ne démonétisera point d'assignats.

On observe qu'on ne peut pas décréter une proposition négative.

Cambon demande alors que l'article porte une injonction expresse aux comités de ne point proposer de démonétisation ; il sait qu'une telle injonction est inutile pour les comités, mais elle servira à déjouer les malveillans.

Cette dernière proposition de Cambon est décrétée. La section de l'Unité vient exprimer à la barre de la convention les mêmes sentimens que diverses sections ont manifestés hier ; elle reçoit le même accueil & les mêmes applaudissemens.

Le représentant du peuple en mission dans le département de la Côte-d'Or, & celui en mission à Rochefort, écrivent que par-tout ils trouvent l'esprit public excellent ; la confiance & la tranquillité remplacent avec la justice les craintes & les douleurs que la terreur avoit répandues par-tout.

On présente la liste des citoyens qui composeront le tribunal révolutionnaire.

Treillard dit que la santé du citoyen Mericaux, proposé pour présider ce tribunal, ne lui permettra pas de remplir cette fonction, à laquelle d'ailleurs ses lumieres, sa probité & son patriotisme étoient bien faits pour l'appeler.

Bourdon, de l'Oise, représente qu'on trouveroit difficilement un plus honnête homme, un meilleur patriote, un juge plus integre. Il insiste pour que ce citoyen reste à cette place.

Après une légère discussion, l'assemblée passe à l'ordre du jour.